



**GESTIVE**  
**BAREME DES HONORAIRES LOCATION**

	<u>Prix en Euros</u>	
	HT	TTC
<b>-Contrat d'habitation loi du 6 juillet 1989</b> (sur la base du barème ALUR)		
• Quote-part propriétaire	83,33%	100%
• Quote-part locataire	83,33%	100%
<b>Répartit comme suit :</b>		
• Honoraires relatifs à la visite, constitution du dossier et la rédaction du bail dans la limite de 8€/m <sup>2</sup> /quote-part.		
• Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux d'entrée-sortie dans la limite de 3€/m <sup>2</sup> /quote-part.		
• Honoraires (d'entremise et négociation à charge du bailleur pour la somme entre les honoraires légaux et contractuelles.		
<b>-Honoraires de renouvellement de bail avec augmentation</b>	60€	72€
De loyer (hors révision) et/ou <b>modification juridique</b>		
<b>-Rédaction d'actes des stationnements</b>		
• Quote-part propriétaire	45,83%	55€
• Quote-part locataire	45,83%	55€
<b>-Honoraires des locaux professionnels et commerciaux</b>		
-de location	30%	36%
Sur la base des loyers annuels, payable entre le bailleur et le preneur par moitié		
-de renouvellement ou de révision	150€	180,00€
<b><u>GESTION LOCATIVE</u></b>		
<b>Honoraires de base (sauf indication contraire page 3- paragraphe 2)</b>	7%	8,40%
A charge du propriétaire, sur la base des encaissements mensuels		
-supplément pour dépôt de garantie non conservé	+1%	+1,20%
-supplément pour acompte mensuel	+1%	+1,20%
<b>Honoraires annexes propriétaires</b>		
-frais de déclaration TVA (par trimestre)	20€	24€
-frais pour établissement des éléments de déclaration	80€	96€
Des revenus fonciers (par an et par immeuble géré)		
<b>Traitement des loyers impayés</b> (A charge du locataire par application de la clause pénale)		
-rappel pour loyers impayés	4.17€	5.00€
constitution dossier huissier	suivant clause pénale du bail	
-honoraires pour travaux	temps passé	
-honoraires de négociation pour hausse de loyer	7%	8,40%
(A charge du propriétaire sur la base du loyer annuel)		
<b>Frais de constitution de dossiers</b>		
-dossier type déclaration de travaux, ARIM, ANAH, sinistres,...	8,33%	10%
-minimum	100€	120€
Honoraires de vacation et d'actes divers	60€/heure	72€/heure
<b>Honoraires annexes locataires</b>		
-frais pour chèque ou prélèvement impayé	16,67€	20€
<b>Etat des lieux d'entrée ou de sortie</b>		
Par partie	2,50€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

NB : les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire.

**Tarifs au 01/01/2019 sous réserve de modification.**

Taux de TVA : 20%



## TARIF DES HONORAIRES DES VENTES 2019

### **TRANSACTION IMMOBILIER SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE**

*(Pavillons, Appartements, Terrains Professionnels ou Commerciaux, Usines)*

**Ces tarifs s'entendent TVA INCLUSE**

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>Honoraires TTC à charge du vendeur</b>
Jusqu'à 50 000 €	<b>10%</b>
De 50 000 à 100 000 €	<b>8 %</b>
De 100 000 à 150 000 €	<b>7%</b>
De 150 000 à 200 000 €	<b>6.5 %</b>
De 200 000 à 250 000 €	<b>6%</b>
De 250 000 à 300 000 €	<b>5.5 %</b>
au delà de 300 000 €	<b>5 %</b>

LOGIA - Sarl Gestive, dont les bureaux secondaires sont situés 3 rue Muids Des blés - 54 200 TOUL et 47-49 Cours Léopold 54000 Nancy, immatriculée sous le numéro de SIREN 512 683 418 au RCS de NANCY, représentée par Julie MARIN, en sa qualité de gérante associée, dûment habilitée à l'effet des présentes. Titulaire de la carte professionnelle numéro T/G CPI 5401 2018 000 026 020, délivrée le 26 mars 2018 par la CCI de Meurthe Et Moselle, portant la mention Transactions sur immeubles et fonds de commerce & Gestion Immobilière.  
Numéro individuel d'identification à la TVA FR30512683418

Garantie par VERSPIEREN - 8 avenue du Stade de France - 93 210 SAINT DENIS, pour un montant de 350 000 € en GESTION et 110 000 € en TRANSACTION.